

# Informations sportives

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Macolin : revue mensuelle de l'École fédérale de sport de Macolin et Jeunesse + Sport**

Band (Jahr): **48 (1991)**

Heft 10

PDF erstellt am: **13.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

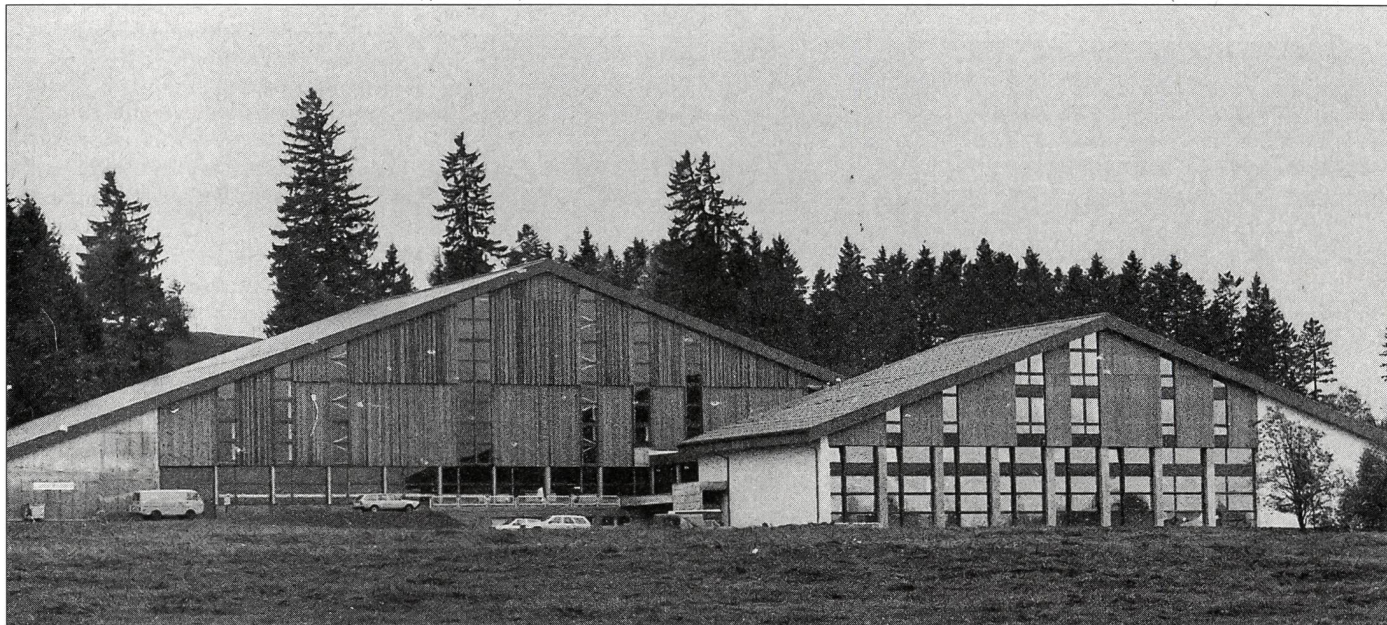
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Saignelégier, Centre de loisirs.

## Le sport dans le Jura

Jean-Claude Salomon, chef de l'Office des sports

### Les constructions sportives sur le territoire jurassien

Dans ce deuxième article, nous dressons l'état des installations sportives sises sur le territoire de la République et Canton du Jura.

### Dispositions légales

L'Etat jurassien s'appuie sur les dispositions légales suivantes pour venir en aide aux promoteurs de réalisations sportives:

- a) La Constitution jurassienne qui, à son article 30, définit le rôle de l'Etat dans le domaine du sport: «L'Etat encourage la pratique générale du sport»;
- b) Le décret réglant l'octroi de subventions pour installations scolaires du 23 mai 1985 et ses ordonnances et directives d'application;
- c) La loi sur le subventionnement des installations sportives à caractère régional et d'intérêt public du 25 juin 1987;
- d) L'ordonnance réglant l'affectation de la part du canton du Jura au rende-

ment des concours du Sport-Toto du 18 février 1986 et son règlement d'application.

A chacune de ces trois dispositions légales correspond une catégorie bien précise de requérants:

- Toutes les constructions sportives scolaires, émanant de communes ou de communautés, sont subventionnées par le biais des dispositions légales scolaires. Le taux de subventionnement est arrêté sur la base de plusieurs critères (capacités contributives de la commune, nombre de classes enfantines, primaires et secondaires) et varie entre 20 pour cent pour les communes financièrement aisées et 60 pour cent pour les communes à faibles revenus. Les montants sont portés au budget courant de l'Etat.
- Toutes les réalisations sportives d'envergure régionale et d'intérêt public – que le maître d'œuvre possède la personnalité juridique de droit public ou privé – sont soutenues, grâce à l'adoption par le Parlement jurassien, en 1987, de la loi sur le subventionnement des installations sportives à caractère régional et d'intérêt

public. Les subventions octroyées varient entre 15 et 25 pour cent. A ce taux, et dans la majorité des demandes, s'ajoute une subvention à titre d'encouragement du tourisme (entre 10 et 50 pour cent). Les montants nécessaires sont portés au budget courant de l'Etat.

- Les fonds du Sport-Toto permettent de soutenir toutes les réalisations émanant des sociétés et des clubs sportifs, voire des communes si des sociétés existent dans la localité requérante. Le montant à disposition du monde sportif jurassien est alimenté par les fonds du Sport-Toto et, à plusieurs reprises déjà, par le budget courant de l'Etat, ceci dans le but de donner satisfaction à toutes les sociétés requérantes.

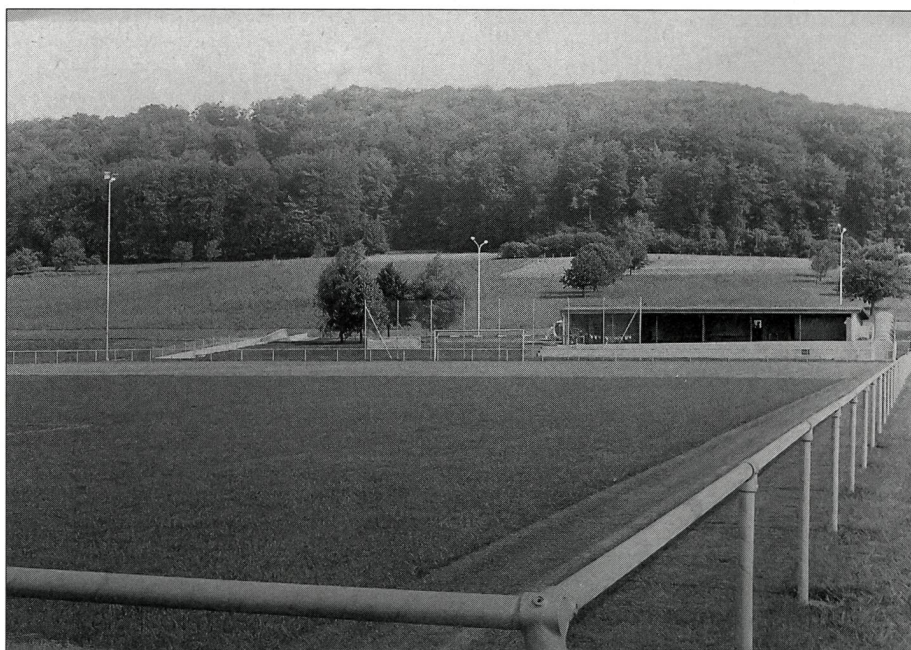
A côté de cette aide aux communes, aux sociétés et aux milieux privés, l'Etat se doit de remplir également ses obligations envers ses écoles. Sous cet angle, il réalise actuellement une piscine couverte et une salle de gymnastique pour les écoles cantonales sises à Porrentruy – ces installations serviront également à toute la région – et projette actuellement la réalisation d'une salle «omnisports», à Delémont, pour les écoles professionnelles.

Il a déjà satisfait à ses obligations en construisant à Porrentruy une salle de sport pour les apprentis.

## Etat de la situation

Désignation	1975	1986	1991	Diff. entre 1991-1975	En cours de réalisation	Projets à l'étude
Salle «omnisports»	2	2	2	-	-	1
Salle de gymnastique et de sport	59	74	77	18	5	12
Salle spéciale (surface minimale: 50 m <sup>2</sup> )	5	22	23	18	-	-
Piscine couverte	2	3	2	-	1	1
Piscine de plein air	2	2	2	-	-	-
Patinoire artificielle	1	2	2	1	-	1
Stade d'athlétisme	-	1	1	1	-	1
Installations d'athlétisme (autres qu'un stade)	110	127	127*	17	-	-
Terrain à revêtement «tout temps»	82	84	84*	2	-	-
Terrain de football	59	79	87*	28	2	2
Terrain de football en gazon synthétique	-	-	-	-	1	-
Manège	3	5	4	1	-	1
Centre de tennis couvert	-	2	3	3	-	-
Court de tennis ouvert	12	30	32	20	-	-
Centre de squash	-	-	1	1	-	1
Centre de loisirs et de sport	-	1	1	1	-	1
<b>Total</b>	<b>337</b>	<b>434</b>	<b>448</b>	<b>+111</b>	<b>9</b>	<b>21</b>

\* Grâce aux diverses réalisations d'abris de protection civile, plusieurs installations ont subi une cure de rajeunissement.



Terrain du FC Cornol, construit en 1988.



Centre sportif de l'Oiselier, à Porrentruy.

## Constructions exécutées dans le canton du Jura

(selon l'enquête annuelle de l'OFS, automne 1986, publiée en septembre 1987)

Sports et loisirs					
Année	1980	1983	1984	1985	1986
En Fr. 10 000.-	452	384	1098	801	618

## Les grandes réalisations de 1980 à 1990

- Centre sportif de la Blancherie à Delémont (salle omnisports – piscine couverte – stade d'athlétisme)
- Centre de Loisirs des Franches-Montagnes à Saignelégier (patinoire – piscine couverte – salle de gymnastique – dojo)
- Centre sportif de l'Oiselier à Porrentruy (2 salles de gymnastique)
- Centre sportif des Tilleuls à Porrentruy (piscine couverte – salle de gymnastique)
- Centres sportifs à Courtételle, Bascourt et Courroux
- Centre de tennis, de squash et de badminton à Delémont
- Centre de tennis à Porrentruy (avec projet de réaliser, en 1992, un centre de squash et de badminton)
- Centre de tennis à Saignelégier
- Manège des Franches-Montagnes à Saignelégier
- Plusieurs salles de gymnastique et de sports à Porrentruy, Courrendlin, Boscourt, Courchapoix, Pleigne, Buix, Chevèze, Les Genevez, Boécourt.

## Les grands projets et les grandes idées des années 1990

- Plusieurs salles de gymnastique (12)
- Salle «omnisports» à Delémont
- Centre multifonctionnel du Clos-du-Doubs à St-Ursanne avec piscine ludique, local de gymnastique et courts de tennis en plein air
- Aérodrome régional en Ajoie
- Stade d'athlétisme en Ajoie
- Patinoire à Delémont
- Manège à Delémont
- Centre nautique à Goumois.

Comme on peut s'en rendre compte, l'ouvrage n'est pas encore terminé.

Il y a du pain sur la planche... qui, une fois «cuit» permettra, d'une part à toutes les Jurassiennes et à tous les Jurassiens de pratiquer du sport pour leur plaisir, leur bien-être, leur santé et pour assouvir leurs désirs de la compétition et, d'autre part, à toutes les personnes qui visiteront le Jura de se délasser, de s'amuser et de rencontrer l'autochtone... Le sport ne contribue-t-il pas à rapprocher les peuples? ■